



Accusé par la brigade des mineurs

Par pereaccuse

Bonjour

Au cours d'une dispute avec mon épouse j'ai répliqué à mon épouse en lui donnant des coups de pieds. Les conséquences sont catastrophiques:

-Plainte à la police

-garde à vue de 48 heures

-congé de maladie de 2 jours pour mon épouse

-comparution devant le juge le 09/12/11

-je suis condamné à 2 mois de prison avec sursis, 2400 euros de dommages et surtout je suis banni de la maison et interdit de contacter mon épouse.

En attendant la suite (divorce etc) j'ai crû que le pire est passé et qu'il faut attendre tranquillement la requête de divorce.

Et bien non mon épouse enfonce le clou et je suis convoqué par la brigade des mineurs à Paris.

J'ai été entendu et ils m'ont dit que je risque une autre garde à vue et un autre procès.

Là je suis bouleversé et je ne sais quoi faire!

Pourrais déjà procéder par une procédure en diffamation contre mon épouse?

Merci

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement